



Déclaration Liminaire de la Formation **Spécialisée du 31 mars 2023**

Formation Spécialisée

Ordre du jour :

- 1 – Election du secrétaire de la FS
- 2 – Approbation des procès-verbaux des CHSCT des 21/10/22 et 22/11/22
- 3 – Bilan des actions de formation 2022 et d'exécution des crédits 2022
- 4 – Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2023
- 5 – Point sur la réunion du groupe de travail du 03/03/23
 - > Registres Santé Sécurité au Travail
 - > Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail
 - > Déclarations d'accidents du travail
 - > Fiches de signalement
 - > Bilan des exercices incendi 2022 – Exercices 2023
- 6 – Propositions d'utilisation des crédits 2023
- 7 – Point sur la délégation d'enquête « Sécurisation des missions de contrôle fiscal externe »
- 8 – Travaux immobiliers en cours et projets à venir
- 9 – Questions diverses

Monsieur le président,

Les journées de grève et de manifestation se cumulent et pour autant la mobilisation ne faiblit pas ! Le 28 mars dernier nous étions encore nombreux·ses dans les rues, jeunes et moins jeunes, actif·ives et retraité·es pour afficher notre détermination à refuser ce projet de réforme passé en force. Il ne s'agit pas en effet d'un énième projet de réforme de notre système de retraite mais bel et bien d'un choix de société.

Un choix qui questionne sur une répartition juste des richesses dans un monde où les écarts se creusent. Un choix qui interroge le travail et sa place dans la société. Autour de la table des débats dans nos institutions, aucun médecin, aucun ergonomiste.... Notre direction compte un grand nombre d'agent·es qui pourraient être concerné·es par les impacts négatifs de cette réforme, qui aurait de fait des conséquences sur la santé physique et mentale des agent·es, soit autant de sujets dont nous devons nous saisir dans le cadre des attributions de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT)?

A cela s'ajoute une enveloppe régionale dédiée à la formation d'un montant insuffisant, voire ridicule au regard des dépenses réalisées en 2022 et des besoins estimés pour 2023, pourtant nécessaires, auquel a été appliquée une réserve de 9 % (précédemment de 6%). L'enveloppe locale



également impactée par une hausse de la réserve appliquée : 9 % contre 6 % en 2022. Réserve qu'on sait par expérience perdue d'avance !

C'est donc dans une morosité plus que globale qu'on se retrouve aujourd'hui pour la première formation spécialisée du CSA du Pas-de-Calais. Encore une fois les agent·es et leurs conditions de travail ne semblent pas essentielles pour notre Ministère, passés sous silence, ignorés...

A l'exemple du futur Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) qui occulte totalement les agent·es et la reconnaissance de leur investissement. Rien n'est dit et/ou écrit sur une progression des plans de qualification, l'augmentation de notre régime indemnitaire et du point d'indice.

Pourtant, parfois nos conditions de travail semblent inquiéter et les budgets dédiés exister. Le Centre des Finances Publiques de Diderot en est la preuve à l'aube du 11 avril 2023 ! Monsieur Fournel nous rend visite et les travaux demandés de longue date sont réalisés à toute vitesse. Si chaque venue de Ministre ou de DG permet d'améliorer nos conditions matérielles de travail multiplions-les !

Et qui sait, Monsieur Fournel a peut-être plus d'appétence pour les règles élémentaires de courtoisie et sera peut-être plus enclin à prendre son temps et à écouter et informer l'ensemble des agent·es.

De plus, la DGAFFP n'a pas jugé opportun de mettre à disposition, tant aux administrations qu'aux membres, les outils permettant aux instances de se tenir sereinement. L'annonce était pourtant claire : un projet de règlement intérieur devait être présenté en mars 2023. Pour de nouvelles instances mises en place en janvier ce délai est tout simplement inacceptable.

Pour Solidaires Finances Publiques Pas-de-Calais, la mise en place de nouvelles instances doit, quoi qu'il en soit et quoi qu'il en coûte, s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneront du RI type de la DGAFFP.

A défaut de règlement intérieur l'instance, en premier point de l'ordre du jour, se doit de fixer les modalités de fonctionnement de la séance.

Et bien sûr, nous ne pouvons pas passer outre l'urgence climatique.

Car il y a bien urgence pour garantir notre avenir et celui de nos enfants.

Le 20 février de cette année, la France métropolitaine en était à son 30ème jour sans pluie majeure ; l'hiver 2022/2023 est le plus sec depuis 1959 ; déjà des restrictions d'eau sont annoncées en prévision de l'été ; les premiers feux de forêt ont déjà commencé.

Le 6ème rapport de GIEEC est sorti et après un plan sobriété énergétique, un plan sobriété sur l'eau est annoncé. Les premiers échos nous montrent, qu'une fois de plus, on pense que responsabiliser c'est sanctionner. Réparer, apprendre à économiser, il est bientôt temps d'y penser, établir une tarification progressive qui impactera plus particulièrement les revenus moyens et les familles, montre qu'une fois de plus ce gouvernement est plus enclin à la sanction qu'à l'éducation.

Lors de cette instance, un point prévoit l'évocation des nouveaux espaces de travail.

Après avoir regroupé les services, il faut rationaliser les espaces, à croire que les agent·es de la fonction publique sont installés en dépit du bon sens. Rationaliser se définit par organiser avec



bon sens. Pour pouvoir évoquer le bon sens, il ne faut pas juste appliquer une formule mathématique prenant en compte une surface au sens large du terme, un nombre d'agent·es et le temps de présence sur place. Notre administration regroupe différents métiers avec des besoins différents. Nos métiers ont évolué et repenser les espaces pour les faire correspondre à une organisation rationnelle doit être le fruit d'une réflexion menée en concertation avec les agent·es qui eux et elles seules connaissent leurs besoins. Les mentalités ne se changent pas en un claquement de doigt et forcer la main pour accompagner le changement pourrait devenir un RPS. Les agent·es de la DGFIP sont aguéri·es à l'art de la réforme mais ont toujours demandé à être accompagné·es et à avoir un peu de temps pour s'y adapter .

Concertation ne veut pas juste dire décider et envoyer un questionnaire pour se donner bonne conscience.

Rationaliser ne veut pas dire réduire les espaces mais bien les adapter.

Solidaires Finances Publiques Pas-de-Calais demande une vraie concertation, avec le temps nécessaire pour que rationalisation ne rime pas avec conditions de travail en perpétuelle destruction.

Les agent·es des Finances Publiques demandent du respect. Ce respect passe par une véritable politique de reconnaissance financière et organisationnelle.

Par respect, le 11 avril prochain nous demandons que le Centre des Finances Publiques d'Arras Diderot soit fermé au public toute la journée.

Enfin comme toujours et comme avant nous demandons une médecine de prévention à 100 %

Vos représentant·es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

**Catherine VERDAUX, Sarah TINCQ, Arnaud VANHOUCKE titulaires
Lionel PAGIE, Sylvie HAMY, Claudie COINTE suppléant·e·s
Laurence MOUTIN-LUYAT experte**

